

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Répartition des frais administratifs concernant les trajets « Retour au travail »

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant répartition des frais administratifs entre les unions nationales en ce qui concerne les trajets « Retour au travail » dans l'assurance indemnités des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.

La loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités stipule qu'un montant supplémentaire de frais administratifs est octroyé aux organismes assureurs dans le but de préparer et de mettre en œuvre les trajets « Retour au travail ». Ces frais administratifs supplémentaires sont répartis entre les organismes assureurs sur la base d'une clé de répartition reposant, entre autres, sur le nombre de questionnaires complétés reçus au cours de l'année de service précédente.

Afin d'accélérer la fixation de la clé de répartition, le projet d'arrêté royal prévoit de prendre en compte les données du quatrième trimestre civil de la deuxième année de service précédant l'année de service en question (N-2) et les données des premier, deuxième et troisième trimestres civils de l'année de service précédant l'année de service en question (N-1).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be